



OBJECTIF

Donner à l'organisation un document unique qui encadre deux choses que les politiques génériques séparent rarement : l'usage quotidien des outils d'IA, et le moment où un système décide à la place d'un humain. Il se signe, il se révisé, il précède le premier agent.

1 LA RÈGLE · DEUX RÉGIMES, UN SEUL TEXTE

USAGE ET DÉCISION

L'IA assistée propose et l'humain tranche. L'IA agentique décide et exécute dans un périmètre. La responsabilité juridique se loge dans le second régime, que presque aucune politique d'usage n'aborde. La politique ACF traite les deux et renvoie à la constitution agentique (ACF-04) pour le détail par agent.

CE QUE LA POLITIQUE PRÉCÈDE

Elle se pose avant le premier agent et sert de socle aux mandats (ACF-13) et aux zones non déléguables. Une organisation qui écrit ses mandats sans politique écrit des règles dont personne ne sait au nom de quoi elles s'imposent.

2 À REMPLIR

PARTIE	CE QU'ELLE FIXE	QUI LA PORTE	RÉVISION

3 À VÉRIFIER EN RELISANT

LA LISTE DES INTERDITS

Elle doit nommer des décisions, pas des technologies. Une interdiction visant un produit vieillit en six mois ; « aucune résiliation de compte sans humain » tient.

LA DATE DE RÉVISION

Une politique sans date de révision inscrite devient un document d'archive le jour où l'outillage change.

Une politique qui n'énumère pas les décisions qu'elle refuse de déléguer n'est pas une politique, c'est une intention.